

"Le militant à l'issue du travail accompli sera fier de ce qu'il fait, plus que de ce qu'il est !"
Robert BOTHEREAU

Numéro 201- Nov 2014

L'in **FO**44



CAP Locale du 13 novembre 2014

Liste d'aptitude de C en B

Une promotion réduite à peau de chagrin !

14 promotions annoncées !

Motion liminaire

Aujourd'hui ont lieu en Loire-Atlantique, les CAP de liste d'aptitude, liste d'aptitude auxquelles **FO** est très attachée. Ces CAP sont très attendues par ceux qui postulent. Attendues pour la juste reconnaissance de leur conscience professionnelle, souvent reconnues et bien peu récompensées. Malheureusement, encore une fois cette année, les promotions sont en chute libre à la DGFIP.

Ajoutez à cela, le 7 fois zéro des rémunérations, l'augmentation des retenues pour pension civile, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est lui aussi en chute libre..... il y a de quoi l'avoir en berne cette conscience professionnelle ... On est loin du gagnant-gagnant annoncé à renfort de grands coups de communication il y a quelques années.

FO au niveau fonctionnaires revendique, congrès après congrès, une refonte de la grille indiciaire. Les revalorisations insuffisantes face à la montée des prix ont « smicardisé » le bas de grille des trois catégories C, B, A.

Avec deux effets : des débuts de carrière à x1,02 le SMIC en catégorie C (x1,06 en catégorie A), et un tassement de l'amplitude de la carrière (écart entre le haut et le bas de la grille) du C qui allonge considérablement les carrières d'une échelle à l'autre, ni le NES B, ni le GRAF du A n'apportent de réponses valables.

Le chantier sur les carrières engagé par le gouvernement manque d'ambition et d'argent. Pire ! Il cache une politique de ressources humaines qui prône la fin des promotions de corps, une rémunération par filière et le dégageant des cadres au bout de 15/20 ans – comme la Fonction publique militaire.

A l'heure où la liquidation de la DGFIP et des statuts est en route, FO rappelle ses revendications dans la fonction publique à commencer par celles ayant trait à la fiche de paye :

- +8% d'augmentation de la valeur du point d'indice, bloquée depuis le 1/07/2010
- 50 points pour tous tout de suite comme rattrapage de ce blocage.
- Indexation de la valeur du point sur l'inflation pour écarter toute dégradation à venir de la valeur du point.

Revendications qui pour aboutir, nécessitent que soit mené en parallèle le combat pour le retrait du Pacte de responsabilité.

Au 1er trimestre 2014, les entreprises françaises ont versé à leurs actionnaires plus de 40 milliards de dividendes. Comment ? Avec le CICE sur les 6 premiers mois, les patrons ont payé 10 milliards d'impôts sur les sociétés de moins en 2014 qu'en 2013. (Ministère du budget septembre 2014). (...)

Et pendant ce temps pour nos salaires ? Ça baisse..... Depuis le 1er juillet 2010, l'indice INSEE des prix affiche une augmentation de 7,25%. En clair un fonctionnaire qui gagnait 1800€ au 1er juillet 2010, date du début du gel de la valeur du point d'indice, devrait gagner aujourd'hui 1930€ ! Son salaire réel a donc baissé de 130€ ! Il perd donc tous les mois 130€ !

Les élus **FO** DGFIP 44 en CAP B

Comme à leur habitude, les élus **FO** ont été consulter l'ensemble des dossiers. Et ce ,quand bien même il leur aura fallu imprimer eux-mêmes les 89 dossiers et les rapports (quand il y en a, car seuls les dossiers classés excellents et très bons font l'objet d'un rapport ...). Ce n'est pas moins de 26 dossiers que nous avons évoqués face à la direction ...une direction bien ennuyée avec aussi peu de places sur la liste d'aptitude...

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

B

..... Une longue discussion s'est engagée avec la Direction locale sur les généralités et notamment sur le "baromètre" conçu localement pour tenter une approche mathématique en intégrant de nombreux critères (bonifications, éléments du rapport comme le sens du travail en équipe, la capacité à rendre compte, ainsi que la mobilité géographique/fonctionnelle 3 postes et plus valant 3,) :



La direction a également intégré dans cet "outil" le fait que des collègues préparent un concours : à **FO**, nous avons objecté cet élément. En effet, ce sont deux sphères distinctes. La liste d'aptitude est aussi là pour ceux qui n'ont pas l'opportunité de préparer un concours (*et les raisons leur appartiennent !*) ...Pour autant, pour les agents qui s'investissent beaucoup dans leur travail, la liste d'aptitude est une autre voie pour la promotion professionnelle, Alors

certes il y aura toujours de la subjectivité mais notre rôle, à **FO**, c'est de tout mettre en œuvre pour que ce dispositif tende à être le plus cohérent possible ... l'idée c'est d'interroger la direction pour pouvoir ensuite indiquer aux postulants les arguments de la direction pour ne pas retenir leur candidature. C'est un travail d'équilibriste (l'idée étant de ne jamais opposer les collègues entre eux), également fastidieux mais qui finit par payer...

Nous avons également demandé à nouveau à ce que les pourcentages de réussite des années antérieures (proratisés en fonction du nombre d'agents) soient communiqués dans les documents de travail pour éviter que de fausses impressions circulent dans le département et que les collègues ne s'opposent entre eux : la directrice du pôle Pilotage des Ressources a accepté de le faire Direction / hors réseau.

Exemples de critères pour justifier de la non-inscription :

- **agents trop jeunes** : à **FO**, nous sommes encore une fois intervenus pour contester cette situation au motif que la réglementation autorisant ces collègues à postuler, il est inadmissible de les refuser au pied du podium sur le critère de l'âge la DGFIP doit revoir sa copie ! Ou alors elle a le courage d'écrire les choses noir sur blanc dans ses instructions !
- **Incohérence dans les dossiers** : avec notamment des collègues qui ont d'excellents tableaux synoptiques mais pas suffisamment de bonifications, ou des appréciations dithyrambiques et un rapport en déca, etc
- **Manque de mobilité** : pour un dossier l'argument reposait sur le fait qu'un agent avait refusé un concours par le passé. Interrogée par **FO**, la direction nous dit que cela remonte à 15 ans ! Les élus **FO** ont protesté et contacté cette personne pour lui communiquer ces éléments ...
- **Manque de bonifications** : nous attirons l'attention des collègues sur l'importance des recours d'évaluation. Besoin d'un coup de main ? N'hésitez pas lors de la prochaine campagne d'évaluation !

**Un syndicat se doit d'afficher clairement ses revendications.
En ce qui concerne FO, nous continuons de demander que les promus de C en B aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine (Droit au retour)**

Il n'est pas possible de diffuser la liste des promus par liste d'aptitude sur des sites internet. Si vous voulez redevoir cette information, vous pouvez prendre notre attache par courriel fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr

VOTE	POUR	CONTRE
	FO	CGT-CFDT-Solidaires

Les élus FO DGFIP en CTL	Patrice CLERGEAU	Agnès FAUBERTEAU	Chrystelle TONNELIER
	Titulaire	Suppléante	Experte

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgifip-sd.fr/044/>
Permanences
 VERSAILLES : les matins sauf le mercredi (02.40.20.76.56)
 CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)